

Pour mémoire :

### **Qu'est-ce qu'un Pass sanitaire valide ?**

Le Pass sanitaire sera requis et conditionné à la présentation de **l'une des trois preuves suivantes** ci-dessous, comportant le QR code 2D-DOC :

- un cycle vaccinal complet (\*),
- un test RT-PCR ou antigénique négatif de moins de 72h,
- une preuve de rétablissement de la COVID-19 d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

La preuve vaccinale n'est valable que si elle concerne les vaccins reconnus par l'Agence européenne du médicament (Pfizer, Moderna, AstraZeneca, Johnson&Johnson).

(\* ) - Le cycle vaccinal complet c'est :

- 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
- 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ;
- 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).